



Le Conseil Municipal est informé qu'en vertu notamment de la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2001, Monsieur le Maire a décidé ce qui suit :

1. Location d'un appartement par **M. GABRIELE Pascal** situé 18 rue André Lafarge, à partir du 01.05.04. Loyer mensuel de 290 € , à la place de M. Boussaha Lahogue.
2. Location du garage N° 3A rue C. Chardiny à **M. V. CEZANNE**, à partir du 01.05.2004, pour 40 € par mois, à la place de Mme Vittoz.
3. Location d'un garage n° 28, rue A. Lafarge, par **Mlle PELFORT** à partir de mai 2004, pour 40 € par mois, à la place de M. Boussaha Lahogue.
4. Location du petit garage n° 34 rue du Confluent, inoccupé, à **Mlle LOZANO Christine** pour 30 € mensuel pour quelques mois, à partir de mai 2004.

**Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.**

**N° 2004-27 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES DIVERS**  
**RAPPORTEUR : M. CHEVRIER**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir voter les subventions suivantes examinées par les différentes Commissions concernées :

Commissions	Bénéficiaires	Montant proposé	Article budgétaire	Fonction	P O U R	C O N T R E	A B S T E N T I O N
Affaires Culturelles	- Le Cercle d'Argent	850 €	6574	025	29	0	0
Affaires Sociales	- Association des Conjointes Survivants.	100 €	6574	025	29	0	0
	- UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux).	100 €	6574	025	29	0	0
	- AMAMI (Association Mulatine des Assistantes Maternelles).	275 €	6574	64	29	0	0
Sports	- UJSM – Section Plongée Déplacement Championnat de France.	64 €	6574	40	29	0	0
	- UJSM – Section Joutes Renouvellement matériel suite à dégradations.	1 000 €	6574	40	29	0	0
	- SESLM – Section Judo Déplacement Championnat de France.	544 €	6574	40	26	0	0
	-SESLM – Section Volley Renouvellement de matériel.	200 €	6574	40	26	0	0
	- SESLM – Section Boules Déplacement Championnat de France.	160 €	6574	40	26	0	0
	- SESLM – Section Athlétisme Déplacement Championnat de France.	144 €	6574	40	26	0	0

Pour la SESLM : M. KRUK et M. CHAZAL, Mme FLAMENT ne prennent pas part au vote.

**Le Conseil Municipal :**

- **Vote** les subventions présentées examinées par les différentes commissions ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires à leur dépense au budget au chapitre 65, article 6574.

**N° 2004-28 : REVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

**RAPPORTEUR : M. BARRET**

Il est proposé au Conseil Municipal de corriger le tableau des effectifs du personnel communal d'après le tableau ci-après, suite à l'embauche d'un nouveau gardien de police municipale.

Grade	Nombre de postes existants	Nombre de postes créés	Nombre de postes supprimés	Nombre de postes restants
<b>Création de postes :</b> Gardien de police	0	1		1
<b>Suppression de postes :</b> Brigadier Chef	2		- 2	0

**Décision du Conseil Municipal : POUR : Unanimité**  
**CONTRE :**  
**Abstention :**

**N° 2004-29 : AUGMENTATION DES TAUX DE PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE AU PERSONNEL COMMUNAL POUR 2004**

**RAPPORTEUR : M. BARRET**

Monsieur le Préfet, par circulaire n° 20/2004, a porté à notre connaissance les nouveaux taux des différentes prestations d'action sociale au titre de l'année 2004 susceptibles d'être allouées aux agents des collectivités locales et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Ces taux sont les suivants :

PRESTATIONS	Taux 2004
<b>AIDE A LA FAMILLE</b>	
- Prestations pour la garde des jeunes enfants	2,60
- Allocation aux mères séjournant en maison de repos avec leur enfant	19,30
<b>SUBVENTIONS POUR SEJOURS D'ENFANTS</b>	
- En colonies de vacances	
. enfants de moins de 13 ans	6,19
. enfants de 13 ans à 18 ans	9,39
- En centres de loisirs sans hébergement	
. journée complète	4,49
. ½ journée	2,24
- En maisons familiales de vacances et gîtes	
. séjours en pension complète	6,52
. autre formule	6,19

PRESTATIONS	Taux 2004
.../...	
- Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
. forfait pour 21 jours ou plus	64,25
. pour les séjours d'une durée inférieure par jour	3,06
- Séjours linguistiques	
. enfants de moins de 13 ans	6,19
. enfants de 13 ans à 18 ans	9,39
<b>ENFANTS HANDICAPES</b>	
- Allocations aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)	135,11
- Allocation pour enfants infirmes poursuivant des études ou en apprentissage entre 20 et 27 ans	106,08
- séjours en centres de vacances spécialisés (par jour)	17,68

Les modalités d'attribution applicables sont celles figurant dans la circulaire n° 57/98 de Monsieur le Préfet.

La dépense sera imputée au chapitre 012 article 6472 du budget.

La Commission du Personnel réunie le 6 mai 2004 a donné un avis favorable.

*Monsieur le Maire souligne que ces taux sont proposés par la Préfecture.*

Pour la Commune, cela représente une dépense modérée :

529 € en 2002 et 991 € en 2003.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier la délibération du 24/09/2001 par laquelle il avait approuvé ces prestations et :

- **d'adopter** le nouveau tarif figurant dans la circulaire préfectorale n° 20/2004 appliqué dans le respect des conditions de la circulaire préfectorale n° 57/98.
- **de préciser** que ce tarif s'appliquera également pour les années à venir et qu'en cas de changement de taux une régularisation sera effectuée en cours d'année, après délibération du Conseil .

**Décision du Conseil Municipal : POUR : Unanimité**  
**CONTRE :**  
**Abstention :**

---

**N° 2004-30 : PLAN DES DEPLACEMENTS URBAINS (P.D.U.)****RAPPORTEUR : M. MULLER**

Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL) nous a transmis par courrier du 2 avril 2004 le projet de Plan des Déplacements Urbains arrêté par délibération du Comité Syndical du SYTRAL le 11 Mars 2004, afin de recueillir l'avis de notre Conseil Municipal.

La Commission Urbanisme et Voirie a examiné ce dossier lors de sa réunion du 20 avril 2004.

Il vous est proposé la rédaction de l'avis qui suit :

Le Conseil Municipal de la Mulatière a examiné le document décrivant le P.D.U. qui lui a été communiqué pour avis.

Après examen il ressort les remarques générales suivantes :

- 1°) Il faut rappeler que la situation de la Mulatière, enserrée entre la colline et le fleuve est le point de passage aujourd'hui obligé de tout le trafic entre le centre ville et le sud ouest lyonnais, générant des nuisances insupportables à ses habitants et dégradant de jour en jour un peu plus leur qualité de vie.

A aucun moment il n'est envisagé de revoir les flux de circulation sur les voiries du Sud Ouest lyonnais qui nous le rappelons souffrent d'un engorgement chronique, ni d'y porter remède par la création de liaisons nouvelles et notamment des traversées supplémentaires du(es) fleuve(s) ouvertes au trafic automobile, seule solution pour diviser les flux et les orienter vers la direction qui les concerne.

A cet égard les deux études PLU et PDU restent muettes sur l'évolution de la circulation et des réseaux de voirie, ce qui dénote un problème grave de coordination.

- 2) Même si on peut considérer comme louable la volonté d'améliorer les transports en commun, il est illusoire, vu la faible densité, fréquence et plage horaire des lignes desservant les périphéries du centre ville, que ce mode de transport se substitue à court terme au transport automobile.

En conséquence, les décisions de gel voire de diminution du nombre d'emplacements de stationnement lors de création de parkings, ainsi que de limitation dans les constructions nouvelles du nombre de stationnements sont irréalistes pour la gestion des décennies qui vont s'écouler entre la situation actuelle et le temps où les réseaux et leur organisation d'exploitation seront à même de rendre viable l'usage des transports en commun.

*Monsieur MULLER précise que lorsque on construit des parkings souterrains en centre ville, on réduit par ailleurs les emplacements en surface.*

Les conséquences ne semblent pas mesurées, pour ce qui concerne notamment les difficultés du commerce en centre ville, l'exode des activités commerciales et des populations en périphérie de l'agglomération, voire de la Communauté. En effet, le stationnement des véhicules des acheteurs est un élément fondamental de l'activité des commerces et la possibilité d'accès à des parkings pour les résidents et leurs visiteurs, une des motivations de résider dans les centres des villes.

Le Conseil Municipal de la Mulatière tout en n'étant pas fondamentalement opposé à l'évolution des réseaux de transport en commun de la cité regrette que ne soient pas prises en compte les réalités de la vie quotidienne de ses habitants ainsi que de tous ceux du Sud Ouest Lyonnais.

*Monsieur MULLER souligne que ce texte sert à défendre la qualité de vie des riverains, de nos administrés, vis à vis de la situation actuelle.*

*Monsieur KRUK souhaite apporter une réponse à ce texte. Il conteste que l'élaboration du P.D.U. soit faite par le SYTRAL à la fois juge et partie. "Si le 1<sup>er</sup> paragraphe du texte est pertinent, précise t'il, les conclusions tirées sous entendent des options qu'on ne peut retenir. On s'oppose aux choix préconisés, qui facilitent l'introduction des véhicules au centre urbain".*

*On sait d'après des études qu'une mortalité importante est due à l'automobile, à la pollution atmosphérique.*

*D'accord pour une ouverture d'une liaison entre le Pont Pasteur et le Pont de Pierre-Bénite, mais nous souhaitons le développement prioritaire des transports en commun.*

*Il est urgent d'étudier toutes les dessertes en transport en commun du sud-ouest. Nous regrettons que les habitants du sud-ouest lyonnais soient les oubliés, complète M. KRUK.*

*Monsieur MULLER fait remarquer que c'est dit dans le texte, différemment. L'organisation de l'exploitation pour qu'elle devienne viable, est dans la réalité et les choix des pouvoirs publics qui ont à gérer des phases transitoires dans les 10 à 20 ans qui viennent. Les résidents et commerçants se posent d'énormes questions sur leur avenir. Comme dit Alphonse ALLAIS il va falloir remettre les villes dans les campagnes. Il y a une nécessité de créer des lignes fortes de transport en commun qui fonctionnent au-delà de minuit. Il n'y a qu'à voir par exemple le cas des étudiants qui, après des spectacles, ne trouvent pas de transport en commun le soir pour rentrer.*

*Il faut être conscient que la construction de réseaux en site propre prend de 10 à 20 ans. Pendant ce temps il faut que la ville vive. Si on veut comparer avec les grandes métropoles comme PARIS, on peut là se passer de véhicules. Or, à LYON, on n'a pas ça.. Il y a un risque de désertion peu à peu du centre ville. On voit d'ailleurs actuellement un changement rapide des enseignes commerciales.*

*Madame TASCIIAN : "il apparaît très louable de penser aux commerces et à la désertification. Les arrondissements de LYON ont leur propre réflexion sur le sujet. Pour LA MULATIERE ce texte ne nous paraît pas convenir. Le sud-ouest est toujours oublié. Les chiffres sont là : la pollution est la cause de maladies et de décès. Il faut penser à l'avenir de tout le monde, en particulier à celui de LA MULATIERE, tout en étant solidaire des autres".*

*Monsieur MULLER : "on est malheureusement ou heureusement à proximité d'un grand centre. Si on peut profiter de cette proximité (spectacles, services...), malheureusement on en subit les méfaits.*

*Ce n'est pas une situation irréversible, mais il faut du temps pour gérer le changement pour que le centre ville et ses activités puissent subsister pendant ce temps".*

*Monsieur le Maire : "au-delà des 55 Communes de l'agglomération du GRAND LYON, il faut réfléchir à un Plan des Déplacements Urbains qui a été mis en place par M. Raymond BARRE en 1997. Il eut le mérite d'exister malgré des imperfections. Il était ambitieux et visait 3 % de voitures en moins. Les transports en commun sont passés de 21 % à 22 %.*

*Le SYTRAL n'est pas forcément l'opérateur le mieux placé, la loi SRU l'a imposé. Ce P.D.U. est nécessaire mais insuffisant. LYON, à la différence de grandes villes (voir Londres et la city) a une extrême diversité de lieux de vie et de travail.*

*La place de la voiture est gênante en raison des blocages (bouchons) et de la pollution qu'elle produit.*

*Les experts disent que les véhicules fonctionnant avec pile à combustion ce ne sera pas avant 20 à 30 ans.*

*On veut que les centres villes vivent, mais peut-on interdire les voitures des résidents ou diminuer les places de stationnement en surface ? D'où l'inquiétude non seulement des résidents mais également des gens qui y travaillent.*

*A cela s'ajoutent l'absence de plan réel pour les taxis à LYON (cela mériterait d'être revu), les problèmes de livraison et de voies réduites pour les voitures. Il faudrait revoir les heures et les sites pour cela.*

*Les Grands Transports, c'est aussi le Chemin de Fer, le SYTRAL en a peu parlé. C'est un complément indispensable aux autres transports, le métro restant le moyen le plus efficace, quand on regarde PARIS.*

*Faisant partie du SROS, nous nous inquiétons des accès aux établissements hospitaliers, tels que les hôpitaux du sud-ouest.*

*Les enjeux sont à la fois des enjeux d'habitation et des enjeux économiques. Les professionnels se replient en 2<sup>ème</sup> couronne, les gens fuient le centre. Si l'on veut garder une mixité d'habitat et d'activités économiques, il faut être vigilant, on ne peut pas non plus supprimer toute accessibilité aux voitures. Ce P.D.U. mériterait d'avoir des points de compléments importants".*

*Monsieur CHAZAL : "Je partage ce point de vue mais on est en pleine interrogation , cela n'apparaît pas dans le texte proposé. J'ai l'impression qu'on est assez d'accord sur le fond, mais que cela ne ressort pas dans le texte, donc on ne le votera pas".*

*Madame ESTANOVE : "Il y a une technique qui se développe dans certains pays comme au Canada, c'est le covoiturage".*

*Monsieur le Maire : "Cela fonctionne bien quand les gens vont et viennent aux mêmes endroits. Il existe aux Etats Unis une voie réservée aux véhicules de plus de 3 personnes.*

*Madame JOLY : "On peut regretter la suppression ces dernières années des cars qui emmenaient les personnes à leur travail.*

*Monsieur MULLER : "Il y a 3 ou 4 ans lors du dernier P.O.S., quand on édifiait une construction, on disait qu'il fallait investir tant de places de stationnement, maintenant vous n'aurez plus le droit de construire plus de tant de places précise t'on aujourd'hui. Que l'on soit travailleur ou visiteur, on passe ½ heure à tourner pour trouver une place de stationnement. J'ai vécu personnellement cette expérience. La densité croissante des voitures qui cherchent un emplacement est un facteur de pollution..*

*Ce sont les périphéries qui gagnent les industriels et touchent la Taxe Professionnelle, que va devenir la Taxe d'Habitation pour ceux qui restent. Les équilibres par définition restent très instables".*

**Après discussion, avis du Conseil Municipal sur ce texte :**

**POUR : 24**

**CONTRE : 5 (M. KRUK, M. CHAZAL, Mme BAUD, Mme FLAMENT, Mme TASCIYAN)**

**Abstention :**

**N° 2004-31 : CONVENTION AVEC LE GRETA**

**RAPPORTEUR : M. SAUZET**

Il est proposé à l'Assemblée d'accepter le projet de délibération qui suit :

Le responsable pédagogique de l'atelier pédagogique personnalisé nous a transmis le projet de conventionnement pour 2004 (ci-joint convention).

Cette convention identique à celle de 2003 prévoit une participation de la Commune à raison de 3,51 €uros par heure / stagiaire (résidents de LA MULATIERE) sur une base de 600 heures à plus ou moins 20 % (article 2 : 3,51 € x 600 h = 2 106 €uros).

Cette somme participera au financement du coût de formation (notamment dépenses en frais de personnel d'enseignement, d'administration, d'acquisition de biens d'équipement et dépenses de fonctionnement).

Le règlement interviendra sur présentation d'une facture du GRETA.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** à la convention avec le GRETA pour l'année 2004 jointe à la présente délibération.
- **de voter** les crédits nécessaires à la dépense inscrite au budget au chapitre 65, article 6574, sous fonction 24.

**Décision du Conseil Municipal : POUR : Unanimité**

**CONTRE :**

**Abstention :**

**N° 2004-32 : MAISON DU CONFLUENT : DEMANDE DE SUBVENTION  
D'INVESTISSEMENT AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

**RAPPORTEUR : M. CHEVRIER**

Dans le cadre du Contrat de Développement passé avec le Conseil Général sur les années 2000 à 2004, est inscrit l'opération relative aux travaux de l'Ancienne Mairie (Maison du Confluent).

Au titre des Tranches 2002 – 2003 reportées sur 2004 il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Général pour le versement de la subvention correspondante au taux de 15 % sur le montant des travaux de la toiture, des façades et des menuiseries extérieures qui s'élève dans le cadre du marché à 163 951 € H.T.

**Décision du Conseil Municipal : POUR : Unanimité**  
**CONTRE :**  
**Abstention :**

---

**N° 2004-33 : MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION POUR LA PISCINE :**  
**2<sup>EME</sup> TRANCHE.**

**RAPPORTEUR : M. CLAUSIER**

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie les 19 avril et 3 mai derniers à émis l'avis suivant concernant les 5 lots de travaux :

2 lots ont été déclarés sans suite et font l'objet d'une procédure adaptée, suivant l'article 28 du Nouveau Code des Marchés Publics :

Il s'agit du lot n° 1 (Terrassements – Génie Civil), et du lot n° 4 (Traitement d'air) pour lesquels aucune offre n'a été reçue. Un avis a donc été publié pour ces 2 lots dans un journal d'annonces légales.

Pour les 3 autres lots, après analyse des offres, la Commission a émis un avis favorable pour attribuer les marchés aux entreprises, comme suit :

- lot n° 2 (carrelage piscines publiques – goulottes)

Entreprise S.I.R., 13 rue Maréchal Joffre, 78520 LIMAY / Montant T.T.C. : 55 391,54 €.

- lot n° 3 (Traitement des eaux)

Entreprise IMATEC, 15 allée des Acacias Parc de la Tuilerie 59840 PERENCHIES /

Montant TTC : 95 506,33 € + 2 options 22 402,67 € T.T.C. soit un total de 117 909 € T.T.C.

- lot n° 5 (Toiture)

Entreprise IMATEC, 15 allée des Acacias Parc de la Tuilerie 59840 PERENCHIES /

Montant T.T.C. : 42 815,60 €.

Il est précisé que les crédits nécessaires au financement de ces travaux sont prévus à l'article 2313, opération n° 6 du budget primitif 2004.

Il est proposé au Conseil Municipal de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant.

**Décision du Conseil Municipal : POUR : Unanimité**  
**CONTRE :**  
**Abstention :**

---

### **INFORMATIONS :**

- Informations sur le Laboratoire P4 données par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire retrace le bilan d'activités qui a été présenté, et fait part des poursuites de la recherche dans le cadre de 10 protocoles dont :

- l'étude des virus,
- la formation de personnel (changement d'exploitant au bout de 5 ans. L'INSERM est chargé de ce protocole).

Une première inspection de sécurité a été réalisée.

Un inventaire des souches prévention dans la zone P4 a été présenté.

Il y a un renforcement de la sécurité par rapport au terrorisme extérieur.

Le Laboratoire fonctionne bien. Cela est très important pour la mise en place de diagnostics et de futurs vaccins.

*Madame TASCIYAN : "Depuis le tremblement de terre, on se pose la question, par rapport à l'ouverture du laboratoire, du risque éventuel couru, même si LYON ne se trouve pas particulièrement dans une zone de tremblement de terre".*

*Monsieur le Maire : "J'ai posé cette question au P4. Celui-ci est construit sur mortier antisismique, avec un système d'amortisseur. Le dernier tremblement de terre n'a pas été ressenti, les alarmes de sécurité ne se sont pas déclenchées.*

Monsieur le Maire rappelle que le P4 a été justement implanté en ville, près des universités, d'un aéroport, en zones d'activités économiques, qui sont des arguments de réussite. Il y a par contre une dizaine de P3 dont il serait souhaitable que les mesures soient prises à la même hauteur.

A la demande de Madame TASCIYAN sur les risques d'une bombe ou d'un incendie sur le Laboratoire, Monsieur le Maire précise que l'incendie brûlerait tout et donc il n'y aurait pas de risque. Le hold-up de souches est plus à redouter.

---

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur MULLER souhaite faire une communication sur l'aspect financier des balmes.

Sur l'aide financière d'environ 300 000 € consentie par le GRAND LYON, aujourd'hui, compte tenu des travaux, des expertises, des frais d'avocat, on en est à environ 80 000 €. On approche du 1/3 du fonds de concours et peu de choses ont été faites, c'est donc très cher.

Nous sommes obligés de nous protéger ; le Maire étant responsable des désordres qui pourraient avoir lieu. Nous sommes déjà intervenus à frais avancés pour des propriétaires privés. Nous ne pourrions récupérer ces frais que lorsque les bornages seront complètement définis par l'expert.

Concernant un terrain sur lequel nous avons demandé la constructibilité en partie basse quai J.J. Rousseau, parce qu'il est plus logique de retenir et soutenir la colline de cette façon, il est évident que lorsque nous aurons un refus, on pourra se retourner contre les auteurs de cette décision, s'il y a un glissement de terrain et que la Commune ait à intervenir en imputant les dépenses au budget communal. Le but est de protéger le Maire et nos finances en sachant bien que cette autorisation ne sera pas accordée.

Monsieur le Maire complète en précisant qu'en se promenant dans la Commune, et que l'on regarde de près les balmes, il y a de quoi avoir des inquiétudes. Sur ce terrain en question on pourrait avoir un promoteur qui le prenne en charge et consolide le bas. On peut espérer que cette demande soit prise en compte.

*Monsieur MULLER : "L'autorisation ne sera certainement pas donnée mais les autorités qui refuseront en assumeront la responsabilité".*

Madame BAUD et Monsieur KRUK interviennent pour la fermeture de la piscine et demandent s'il n'y aurait pas possibilité d'établir une convention avec la Ville d'OULLINS pour bénéficier de tarifs pour les Mulatins qui voudraient s'y rendre.

Monsieur le Maire et Monsieur MOREL font savoir que cette demande sera faite auprès d'OULLINS, même si ça paraît difficilement réalisable.

Monsieur le Maire donne des informations sur la nouvelle école internationale dans l'ex-collège MALRAUX.

Pour le moment, une école de Ste FOY-LES-LYON étant fissurée, les élèves y sont hébergés jusqu'à la fin de l'année.

Monsieur CHAZAL attire l'attention sur les problèmes de sécurité, de délinquance, qui auraient été évoqués en réunion d'adjoints et fait allusion au courrier envoyé en Mairie par un collectif. *Où en sommes nous aujourd'hui ? demande t'il pour régler ce problème rapidement qui, certes, n'est pas facile.*

Monsieur le Maire rappelle que le 8 Mai 2004 il a vu Madame le Commissaire. *"On prendra rendez-vous" précise t'il. "Un renforcement des patrouilles sera demandé, la Police Municipale reprendra les rondes."*

*Monsieur MULLER complète en disant "qu'il ne suffit pas d'en parler. Le sujet est lourd, complexe. Il ne faut pas exacerber les paniques et les peurs. Le fait de trop en parler dans les débats publics apporte de l'essence sur le feu qui couve. Il convient de ne pas donner de tribune à ces faits pour éviter de souffler sur les braises. On s'en occupe avec la Police Municipale, le Commissariat, les bailleurs. On connaît les "troublions". On demande aux gens témoins des faits de le signaler.*

*Des condamnations ont été obtenues dans certains cas. On a pu aboutir à la reconstitution d'une atmosphère de dialogue avec le groupe Confluent. Les gens se sont remis à se parler".*

Monsieur le Maire se félicite de cette reprise en main du territoire par les habitants. Le travail avec les bailleurs, l'OPAC, Habitat et Humanisme... est essentiel.

Mesdames THEAUDIERE-DECHAMPS et JOLY font un point sur le Centre Social qui réalise bien ses missions.

Monsieur le Maire intervient pour faire part de ses inquiétudes depuis la semaine dernière à la découverte des plans de circulation de la D.D.E. qu'il a fallu demander, pour les travaux du Pont autoroutier, qui ont été arrêtés sans qu'on nous consulte et dans lesquels il n'y avait plus d'entrée ni de sortie pour LA MULATIERE en venant de l'autoroute. On nous présentait une situation ubuesque et catastrophique, sans aucun mot d'explication. La Direction de la Voirie du GRAND LYON n'était pas au courant. Monsieur le Maire précise qu'avec ses collègues d'OULLINS et de Ste FOY-LES-LYON, ils ont adressé une lettre à Monsieur le Préfet du Rhône faisant part de leur mécontentement et de leurs souhaits pour que d'autres solutions soient trouvées rapidement.

Monsieur le Maire complète l'information et fait part des difficultés de la D.D.E. à communiquer sur ce dossier, ignorant les travaux voirie de la COURLY programmés dans le secteur à différents endroits des voies de délestage, et dont nous avons eu connaissance ces jours.

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée la date du 30 septembre 2004 pour une réunion publique qu'il organise.

Mademoiselle BARBARET communique les dates de différentes manifestations à venir.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire lève la séance à 22h25.